

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR
L'IMMATRICULATION**

EMPLOYEUR : Entreprise

- Déclaration aux fins d'immatriculation (disponible en agence ou sur le site www.cnps.ci) ;
- Déclaration du travailleur (disponible en agence ou sur le site www.cnps.ci) ;
- Photocopie CNI ou Extrait d'acte de naissance pour les Dirigeants (Ivoiriens) ;
- Photocopie de la Carte de Résident (Dirigeant CEDEAO) / Photocopie de la Carte de Séjour (Dirigeant hors CEDEAO) ;
- Une (1) photo d'identité du Dirigeant ;
- Photocopie de la facture CIE / SODECI ou du Contrat de bail ;
- Photocopie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) ;
- Photocopie du Registre de Commerce (RCCM) pour les sociétés commerciales et Déclaration de Souscription et de Versement (DSV) ;
- Un (1) Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
- Statut (pour les sociétés) et règlement intérieur (pour les autres) ;
- Plan de localisation (situation géographique du local).

Pièces additives pour les dossiers déposés au GUFÉ

- Formulaire unique et Fiche de notification d'immatriculation employeur.

SALARIE :

- Photocopie CNI et Original de l'Extrait d'Acte de Naissance ou Jugement supplétif pour les Ivoiriens ;
- Photocopie de la Carte de Résident (Etrangers CEDEAO) / Photocopie de la Carte de Séjour (Etrangers hors CEDEAO) ;
- Deux (2) photos d'identité du même tirage ;
- Photocopie de l'Acte de mariage (le cas échéant) ;
- Photocopie des extraits d'acte de naissance des enfants (le cas échéant).

EMPLOYEUR DOMESTIQUE : (Gens de maison)

- Déclaration aux fins d'immatriculation (disponible en agence ou sur le site www.cnps.ci) ;
- Déclaration du travailleur (disponible en agence ou sur le site www.cnps.ci) ;
- Photocopie CNI ou Extrait d'acte de naissance pour les Dirigeants (Ivoiriens) ;
- Photocopie de la Carte de Résident (Dirigeant CEDEAO) / Photocopie de la Carte de Séjour (Dirigeant hors CEDEAO) ;
- Une (1) photo d'identité du Dirigeant ;
- Photocopie de la facture CIE/SODECI ou du Contrat de bail ;
- Un (1) Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

SALARIE :

- Photocopie CNI et Original de l'Extrait d'Acte de Naissance ou Jugement supplétif pour les Ivoiriens ;
- Photocopie de la Carte de Résident (Etrangers CEDEAO) / Photocopie de la Carte de Séjour (Etrangers hors CEDEAO) ;
- Deux (2) photos d'identité du même tirage ;
- Photocopie de l'Acte de mariage (le cas échéant) ;
- Photocopie des extraits d'acte de naissance des enfants (le cas échéant).